

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Relevé de conclusions de la séance du 25 mars 2009

Ordre du jour :

- Dispositions visant à éviter toute pénalisation des étudiants grévistes (contenus, organisation des épreuves).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentants enseignants : Mmes BASILIEN-GAINCHE, FRANTZ, HAUSBEI, JOSSE, LE MAITRE, MANESSE, SALAZAR-ORVIG, SAVIGNAC, TANANT et VAN PRAET.
M. DAROS, FRAISSE, THOMAS

Collège IATOS : Mme BONNEFOIS
M. FIGUEROA

Représentants étudiants : Melles AGAR, FASSIAUX, GAMICHON, GATHERIAS et HIVERT
M. CHAIM, CHALOT et GUITTON

Invités : Mmes BLUNTZ, et NOBLINS-BLANC
M. CAVALLO

ABSENTS : Mmes BOYER et PETIT
Melles COHEN, HAOUZI, LEFEVRE, TAYLOR et URBACH.
MM. JOARLETTE, PERROT et SCHMIDT

EXCUSE(E)S : Mmes CHALAYE et GRANDAMY

PROCURATIONS : Mme HAUSBEI pour Mmes BRUN et COTTEGNIES, Mme BONNEFOIS pour Mmes AIT-ATMANE et GRANDAMY et Melle GATHERIAS pour M. GLEYZE.

I. Dispositions visant à éviter toute pénalisation des étudiants

Les dispositions suivantes sont votées à l'unanimité :

- Les épreuves de fin de deuxième semestre 2008-2009 auront lieu la dernière semaine de mai, dans les créneaux habituels des partiels terminaux de contrôle continu. Cette session inclut le partiel terminal et l'examen final.
- Chaque épreuve, ainsi que celle du rattrapage du second semestre, se déroulera sur la base de contenus adaptés, correspondant aux enseignements dispensés après les mouvements actuels de grève à Paris 3.
- L'ensemble des étudiants, inscrits au contrôle continu comme à l'examen final, sera invité à se présenter à cette épreuve. L'étudiant composera sur papier anonyme et l'émargement sera obligatoire.
- Si l'étudiant n'a qu'une seule note, il est réputé basculer en examen final. Cette note devient la note finale.
- Si l'étudiant a d'autres notes de contrôle continu, la meilleure solution, de la note finale ou de la moyenne de l'ensemble des notes, lui est attribuée.
- En cas de différend, les étudiants peuvent s'adresser au président du jury compétent, voire à la vice-présidence du CEVU.
- Ces dispositions valent en l'état actuel de la situation. Le dispositif pourra faire l'objet d'une réévaluation en fonction de l'évolution de la situation.
- Ces dispositions s'appliquent aux étudiants boursiers. Les directeurs d'UFR devront part ailleurs veiller à l'adaptation de ces dispositions à la situation spécifique des étudiants étrangers.
- Les absences relevées en contrôle continu ne seront pas prises en compte.

Il est décidé de renvoyer au CEVU du 10 avril les questions touchant à l'organisation du semestre en cours.

Questions diverses :

- Des accusations totalement infondées ont été lancées par certains étudiants contre les secrétaires, dénonçant la non prise en compte, voire la falsification, de certaines notes, explique Mme Bonnefois. Cette situation naît du fait qu'un certain nombre de notes du premier semestre n'ont pas été rendues par les enseignants. Il n'est pas normal que les conséquences de cette rétention des notes retombent sur les secrétariats.

L'UNEF propose sa médiation dans de tels cas.

- il est demandé un changement dans le libellé de l'ordre du jour par Melle Agar, afin de faire disparaître le terme de gréviste du point I.

La secrétaire de séance

F. Noblins-Blanc

La vice-présidente

Anne Salazar Orvig